

cune devait, croyaient-ils, apporter le bonheur, et après chaque essai on en a aperçu l'inanité. L'homme, de par sa nature, a soif de changement, il court vers un idéal, vers la perfection. Il ne la trouve jamais parce que la perfection n'est pas de ce monde.

Vu qu'il n'y a rien de parfait ici-bas, nous devons donc être heureux d'avoir un commencement de perfection. Je crois que le régime économique et social que nous possédons au Fédéral et au Provincial est susceptible de rendre justice et de donner le bonheur à toutes les classes de notre société. Le régime démocratique donne à chacun l'espoir d'améliorer sa situation par son travail, il stimule l'encouragement au travail par la récompense d'un gain raisonnable, il respecte les droits civils et religieux. Sans doute, tout n'est pas parfait; il y a des lacunes, beaucoup d'imperfections, mais ces imperfections peuvent être corrigées, ces lacunes peuvent être comblées. Il y a souvent des injustices incompréhensibles, mais elles peuvent être redressées. Je ne connais aucun autre système qui, par sa raison d'être, par sa souplesse, se prête mieux à faire disparaître les abus et à favoriser des réformes utiles. Le système de gouvernement démocratique mitigé que nous possédons, appliqué par des hommes de bonne volonté, peut donner à la population canadienne un bon gouvernement. La population bien pensante du Canada compte surtout sur le Sénat pour assurer le triomphe des idées saines de la démocratie, pour éloigner les idées subversives et écarter les théories dangereuses qui ne pourraient apporter que calamités en notre pays.

L'honorable Joseph Rainville, mon prédécesseur dans cette Chambre pour la division de Repentigny, était un homme d'affaires averti. Il a joué un rôle important dans la politique canadienne. Je le connaissais depuis le temps où j'avais eu l'avantage avec lui d'étudier le droit à l'Université de Montréal. Il faisait partie du Parlement Modèle de ce temps; il y était un des ministres et j'y avais aussi un ministère avec portefeuille. Ce portefeuille n'était pas, naturellement, bien lourd à porter. Dès cette époque, M. Rainville s'était fait remarquer par son éloquence. Ses belles dispositions de caractère le portaient à aimer et à aider son prochain. Il fut l'un des organisateurs de son parti et je crois qu'à la fin de sa carrière il n'a laissé que des amis; ceux-ci, qui étaient très nombreux, garderont un bon souvenir de lui. C'était un grand cœur; il aimait les arts, entr'autres la musique. Il a aidé bien des œuvres et bien des gens. La disparition de l'honorable M. Rainville est donc une grande perte.

Il m'est agréable, monsieur le président, de vous féliciter d'avoir été choisi par le Gouvernement à présider cette honorable

Chambre. Personne mieux que vous n'avait plus d'aptitudes et plus d'expérience pour être le président du Sénat. C'est une haute et très honorable fonction à remplir. J'espère que l'exercice de cette fonction ne vous apportera que de la satisfaction. Nous savons que vos décisions seront toujours l'expression du droit, de la justice et de l'équité, et nous devons être heureux d'avoir un président tel que vous. Le Gouvernement mérite d'être féliciter pour cette nomination. Vous succédez à un président distingué: l'honorable Sénateur Georges Parent, qui a rempli au Parlement un rôle considérable pendant plus d'un quart de siècle; il fut l'un des hommes publics qui ont rendu le plus de services à la population et à son pays. Nous savons, monsieur le président, que vous continuerez les belles traditions de bonnes dispositions et de claire intelligence qui ont été suivies par vos prédécesseurs, et je vous offre mes meilleurs vœux.

Le discours du trône, que Son Excellence le Gouverneur Général a lu devant cette honorable Chambre, le 28 janvier dernier, est un message des plus encourageants et des plus satisfaisants. Il annonce des mesures qui seront utiles à notre pays dans plusieurs domaines. Un des principaux projets est l'assurance sociale, qui nous donne l'espoir, si l'on peut trouver la juste solution, de pouvoir donner à la population la protection qu'elle a le droit d'attendre. Nous avons déjà, au fédéral, plusieurs législations sociales; mais le nouveau projet aura beaucoup plus d'ampleur dans ce domaine.

Je crois pouvoir dire que la proposition d'une assurance de sécurité sociale, mettant les citoyens de ce pays à l'abri de la crainte et du besoin, est excellente, et acceptable en principe par tous; mais ce qu'il importe de trouver, c'est la méthode, la marche raisonnée pour arriver au vrai but que nous avons en vue. Il est important pour la nation canadienne de bien mûrir cette question, afin de ne pas se tromper. Tous, nous voulons mettre les citoyens à l'abri de la crainte et à l'abri du besoin, et pour atteindre ce but, tel que le dit le discours du trône, il est indispensable d'établir un plan national pourvoyant à l'assurance contre les conséquences inévitables des principaux risques économiques et sociaux.

Il existe déjà au Canada des moyens de sécurité sociale établis par des mesures fédérales: l'assurance contre le chômage, les pensions aux vieillards, aux aveugles, aux soldats invalides; et des lois provinciales existent qui protègent contre les accidents, la maladie, qui se rapportent à l'hospitalisation, aux pensions des mères et des veuves et aux secours de maternité; mais le gouvernement fédéral dé-